

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 21 octobre 2016	N° 2016-594

Convocation du 14 octobre 2016

Aujourd'hui vendredi 21 octobre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Alain DAVID
Mme Anne BREZILLON à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Max GUICHARD
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h15
M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h25
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 10h30
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Christine BOST à partir de 12h20
M. Jean-Pierre TURON à M. Michel HERITIE jusqu'à 11h15
M. Erick AOUIZERATE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h20
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 10h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Chantal CHABBAT jusqu'à 10h15
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY jusqu'à 10h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h40
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h45
M. Marik FETOUH à M. Yohan DAVID à partir de 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH jusqu'à 10h10
M. Jacques GUICHOUX à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 11h50
Mme Martine JARDINE à M. DELLU jusqu'à 10h45 et à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 9h45
Mme Christine PEYRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h55
Mme Arielle PIAZZA à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h40
M. Fabien ROBERT à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 10h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h35
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 11h30 et M. Jacques PADIE à partir de 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 octobre 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-594

Communes de Bordeaux - Eysines - Le Haillan - Mérignac - Saint-Aubin de Médoc - Saint-Médard-en-Jalles

**Bus à haut niveau de service - Liaison Bordeaux Gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc
 Lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique - Enquête parcellaire -
 Approbation - Autorisation**

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole envisage la création d'une liaison en Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux Gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc via les communes de Mérignac, Eysines, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles. A cet effet, une concertation prévue par délibération n°2015/0251 du 29 mai 2015, a été organisée du 08 juin au 25 septembre 2015 animée de nombreuses réunions publiques.

Cette concertation a fait apparaître un consensus sur l'opportunité du projet de bus à haut niveau de service, tout en mettant en lumière certaines préoccupations sur le tracé fin de l'itinéraire. Il a ainsi été décidé d'arrêter les principales caractéristiques du projet consistant en la réalisation du bus à haut niveau de service entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc avec notamment son terminus dans Bordeaux au niveau de la gare Saint-Jean, et d'un tracé empruntant l'avenue Pasteur au Haillan et Caudéran nord à Bordeaux.

Ces caractéristiques essentielles du projet ont été précisées, à l'issue du bilan, au moyen d'études complémentaires présentées dans le cadre de démarches participatives du public.

La mise en œuvre de ce projet de bus à haut niveau de service liaison Bordeaux gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc nécessite qu'il soit préalablement déclaré d'utilité publique, la mise en œuvre du projet nécessitant des emprises foncières.

À cet effet, Bordeaux Métropole est appelée à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AMÉNAGEMENT PROJETÉ

Le projet de BHNS, d'une longueur d'environ 21 km et traversant les communes de Bordeaux, Eysines, Mérignac, Le Haillan, Saint-Aubin de Médoc et Saint-Médard-en-Jalles emprunterait l'itinéraire suivant de Bordeaux centre en direction de Saint-Aubin de Médoc :

- sur la commune de Bordeaux depuis la gare Saint-Jean ; le cours de la Marne, place de la Victoire, le cours Aristide Briand, le cours d'Albret, rue Claude Bonnier, rue du Château d'eau, place des Martyrs de la Résistance, rue Capdeville, rue de la Croix Blanche,
 - en sens unique dans le sens Bordeaux centre-Saint-Aubin de Médoc, cours Marc Nouaux, avenue Charles de Gaulle,

- en sens unique dans le sens St-Aubin de Médoc-Bordeaux centre, rue du Grand Lebrun, rue de l'Ecole Normale, rue de Caudéran, puis l'avenue du Général Leclerc, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ;
- sur les communes d'Eysines et Mérignac ; avenue de Saint Médard,
- sur la commune du Haillan ; avenue Pasteur,
- sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles ; avenue René Descartes, avenue Montaigne, avenue Montesquieu, route de Saint-Aubin,
- sur la commune de Saint-Aubin de Médoc ; route de Saint-Médard, la départementale D1215, avenue du lycée (desserte du lycée sud Médoc), voie nouvelle route de Saint-Aubin (sur la commune du Taillan Médoc) route de Germignan, route de Saint-Médard et route du Tronquet terminus Villepreux.

Le mode de transport dit « Bus à haut niveau de service » (BHNS), qui est le mode retenu, se distingue du bus classique par une approche dite « système » reposant sur les 3 composantes suivantes et leur articulation :

- l'infrastructure (plate-forme, station...),
- le matériel roulant,
- le niveau de l'offre de service et les conditions d'exploitation (modalités de circulation, systèmes d'aide à l'exploitation, info voyageurs).

Le projet nécessite ainsi certains investissements routiers comme la réalisation ponctuelle de couloirs bus en latéral ou en axial, des modifications de carrefours et l'aménagement de toutes les stations. Il comprend également la réalisation de parcs relais et d'aménagements cyclables ainsi que l'amélioration de trottoirs selon les séquences traitées.

Ce projet a pour ambition de contribuer au maillage du réseau de transports structurants existant et à venir, tant en améliorant l'offre de transport en commun (par sa contribution au maillage du réseau) qu'en permettant d'améliorer l'offre de déplacements à pied et à vélo. Il devrait notamment venir enrichir le potentiel de fréquentation des autres lignes à construire visées par la délibération du 24 janvier 2016, définissant la stratégie de la Métropole en matière de mobilité. Les objectifs du projet ont été ainsi définis :

1. Développer un niveau de service élevé de l'offre de transport en commun (recherche de la meilleure vitesse commerciale possible, amélioration de la fréquence, développement des services rendus aux usagers,...) ainsi qu'une attractivité au travers d'une image qualitative du mode de transport (matériel roulant, insertion urbaine des aménagements...).
2. Assurer une desserte satisfaisante du bassin socio-économique du Haillan et de Saint-Médard-en-Jalles, des pôles d'habitations en voie de développement et des quartiers et centres villes traversés, en proposant une offre capacitaire de transport évolutive.
3. Augmenter la mobilité multimodale du quadrant nord-ouest vers Saint-Aubin de Médoc en connectant la future ligne avec le réseau de transport du centre-ville de Bordeaux, et créer une offre préfigurant aussi la liaison directe avec les pôles de développement urbain et grands équipements au-delà de la gare Saint-Jean.
4. Présenter une efficacité économique élevée, en privilégiant des aménagements fonctionnels de voirie favorables au transport en commun et aux modes doux et en ciblant l'aménagement des espaces publics sur les territoires à enjeux. L'objectif est d'aboutir à un coût global optimisé, compatible avec les capacités budgétaires de Bordeaux Métropole.

Dans le cadre de cet objectif d'efficacité économique élevée, la conception du projet a cherché à rester dès que possible dans les emprises foncières publiques disponibles et même dans les emprises de chaussée actuelles et à créer un maximum de voies en site propre latéral ou axial, le cas échéant en procédant à des percées dans les giratoires (là où cela sera possible) dans le but de gagner en vitesse commerciale.

Il est ainsi proposé :

- o un traitement non systématique de façade à façade ;
- o de créer des stations distantes en moyenne de 500m. Ces stations seraient dotées d'équipements qualitatifs et répondraient aux normes d'accessibilité ;

- o la généralisation des bornes d'informations voyageurs à quai, de l'information voyageur embarquée, de l'information audio en cas d'incident sur le réseau, l'affichage des médias ;
- o d'améliorer la vitesse commerciale moyenne de la ligne et avoir un bon niveau de régularité en créant des aménagements plus performants ;
- o l'aménagement des sections congestionnées et la reprise de la géométrie des carrefours le nécessitant, l'optimisation de l'aide au franchissement des carrefours pour permettre un niveau satisfaisant de priorité BHNS facilitant la progression des véhicules, même sur les sections banalisées ;
- o de renouveler les structures et couches de roulement uniquement dans les zones le requérant pour garantir un niveau de confort satisfaisant ;
- o de ne pas dévoyer systématiquement les réseaux en-dehors des stations ;
- o la création d'un terminus partiel situé à Saint-Médard-en-Jalles ;
- o d'augmenter, par un bon dimensionnement du parc de véhicules, la fréquence de passage à 5 minutes en heure de pointe sur le tronc commun jusqu'au terminus partiel, d'adopter des horaires de circulation élargis et de connecter d'autres lignes de transports en commun avec desserte systématique de l'ensemble des arrêts ;
- o un matériel roulant qualitatif climatisé entre 18m et 24m de long et 2,55 m de large à plancher bas adapté aux personnes à mobilité réduite et offrant des services spécifiques (Wifi, écrans TFT-Thin Film transistor- diffusant des informations sur la ville, la météo...), apte à franchir les courbes sans réduction de l'allure et disposant d'une capacité importante d'accélération / décélération ;
- o la création d'au moins 2 parkings relais en extra-boulevard ;
- o la suppression de la vente de titres par le conducteur, remplacée par l'installation de distributeurs de titres en station, la vente dans un réseau élargi de dépositaires, l'utilisation de technologies innovantes du type NFC (Near field communication : communication dans un champ proche) ;
- o de mettre en sécurité et d'améliorer les modes de déplacements doux par l'optimisation d'itinéraires cyclables et piétons (élargissement des trottoirs).

COÛT ET FINANCEMENT DU PROJET

Le coût de l'opération est estimé à ce stade des études préliminaires à 104, 59 M€ tous budgets confondus. Ce montant est inscrit au Programme pluriannuel d'investissement métropolitain. Il comprend pour l'essentiel : les frais d'acquisitions foncières, les travaux d'infrastructures (voirie, stations, quais), le matériel roulant nécessaire à l'exploitation et au service y compris les mesures et travaux compensatoires qui seront à réaliser au vu des impacts de ce projet.

Suite à l'appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'Etat, le projet de ligne Bordeaux Saint-Médard bénéficie d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 6,8 millions d'euros. Il sera demandé à l'Etat de maintenir cette subvention au regard du projet finalement retenu à l'issue de l'enquête préalable à déclaration d'utilité publique.

MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. Aussi, indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées à l'amiable, le lancement de la procédure préalable à Déclaration d'utilité publique (DUP) est nécessaire pour mener à bien d'éventuelles expropriations. Il convient donc de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, tant la reconnaissance de l'utilité publique du projet que la prescription de l'enquête parcellaire afin de poursuivre le processus d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le dossier d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique est consultable dans les locaux de la Direction des infrastructures et déplacements de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, cours du Maréchal Juin, Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, L.5217-2 ;

VU le Code de l'environnement, L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;

VU le Code de l'expropriation, pour cause d'utilité publique, L.121-1 et suivants, L. 131-1 ;

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103.2 et suivants ;

VU la délibération n°2015/0251 du 29 mai 2015 ;

VU la délibération n°2016/7 du 22 janvier 2016 approuvant la stratégie métropolitaine pour les mobilités ;

VU la délibération n°2016-104 du 25 mars 2016 approuvant l'arrêt du bilan de la concertation ;

VU la délibération n°2016/517 du 23 septembre 2016 portant délégations des pouvoirs du Conseil de Métropole au Président,

VU le dossier d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du projet de liaison Bordeaux gare Saint-Jean / Saint-Aubin de Médoc en bus à haut niveau de service nécessitant de pouvoir procéder à des acquisitions foncières, le cas échéant par voie d'expropriation, il convient de solliciter le préfet aux fins d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à la réalisation du projet de bus à haut niveau de service entre Bordeaux Gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc.

CONSIDERANT QU' il convient également de solliciter du Préfet la prescription de l'enquête parcellaire relative aux immeubles à acquérir pour permettre la réalisation du projet de bus à haut niveau de service entre Bordeaux Gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique préalable concernant les travaux relatifs à la réalisation du bus à haut niveau de service entre Bordeaux gare Saint-Jean et Saint-Aubin de Médoc en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique du projet, afin de permettre au maître d'ouvrage de procéder aux acquisitions foncières si nécessaire par voie d'expropriation.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable, au vu de l'estimation par France domaine ou le cas échéant, par voie d'expropriation.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de bus à haut niveau de service entre Bordeaux centre et Saint-Aubin de Médoc après l'obtention de l'arrêté préfectoral de DUP, en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 octobre 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 NOVEMBRE 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 22 NOVEMBRE 2016	Monsieur Michel LABARDIN